

Le trafic illégal

Les bénéfices tirés de l'exportation d'animaux et de plantes sauvages sont considérables.

La convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées (CITES) concerne environ 30.000 d'entre elles. Elle régleme le commerce des espèces rares, allant de l'interdiction totale quand elles sont menacées d'extinction à un contrôle strict destiné à prévenir ce risque pour celles qui peuvent encore être sauvées.

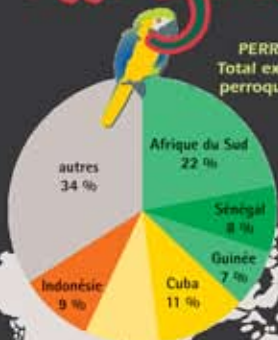
L'organisation "Traffic" est un programme de contrôle établi par le WWF et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour aider à l'application de la convention.

PRINCIPAUX EXPORTATEURS

Membres de la commission CITES important plus de 1 000 plantes ou animaux vivants par an en 1997

0 ou absence de données

PERROQUETS VIVANTS
Total exporté de pays où les perroquets sont indigènes : 208 699



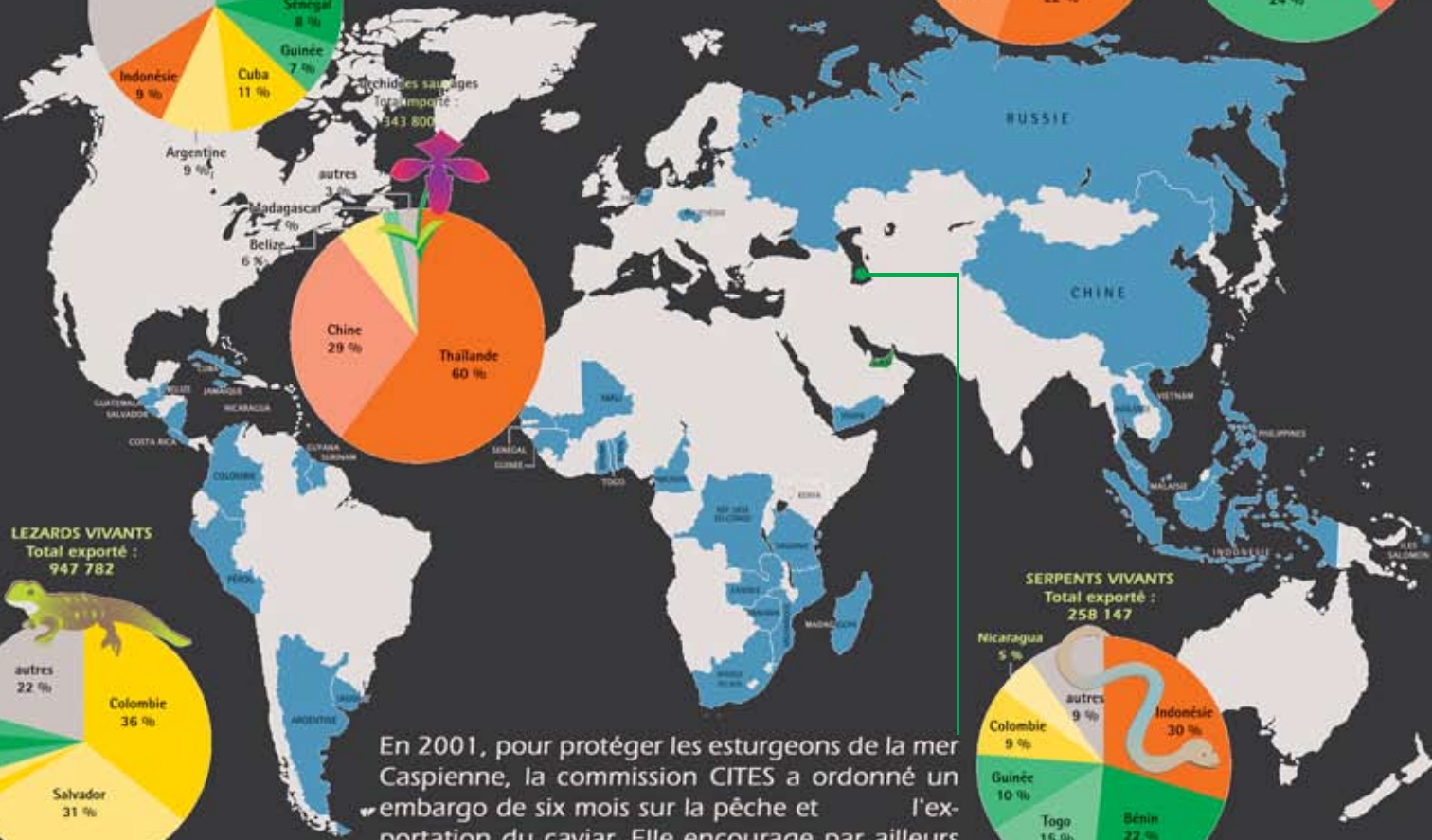
Orchidées sauvages
Total exporté : 343 800



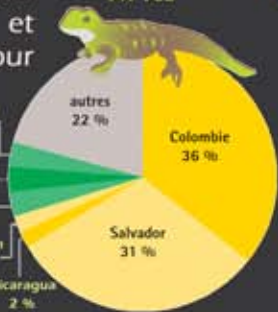
PRIMATES VIVANTS
Total exporté : 18 102



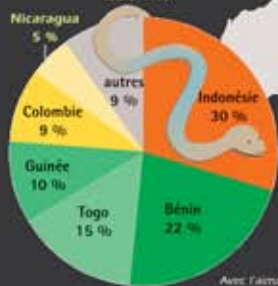
TORTUES VIVANTES
Total exporté : 72 810



LEZARDS VIVANTS
Total exporté : 947 782



SERPENTS VIVANTS
Total exporté : 258 147



En 2001, pour protéger les esturgeons de la mer Caspienne, la commission CITES a ordonné un embargo de six mois sur la pêche et l'exportation du caviar. Elle encourage par ailleurs une politique raisonnée de la pêche.